

# CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 08 octobre 2025

### PROCES-VERBAL

#### Séance du 08 octobre 2025

**Membres :**

Composant le Conseil : 39

En exercice : 39

L'an deux mille vingt-cinq, le huit octobre deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures et quatorze minutes, le Conseil municipal de la Commune de Stains, légalement convoqué par le Maire le deux octobre deux mille vingt-cinq, s'est réuni salle des Mariages, à l'Hôtel de Ville de Stains, sous la présidence de Monsieur Azzédine TAÏBI, Maire.

**Étaient présents :** Azzédine TAÏBI, Géry DYKOKA NGOLO, Zaiha NEDJAR, Fodié SIDIBE, Abdelhak ALI KHODJA, Mathieu DEFREL, Abdelfattah MESSOUSSI, Irouia SAÏD OUMA, Abdelkarim ZEGGAR, Aziza TAARKOUBTE, Alfred ROCHEFORT, Jean-Noël François MICHE, Jeannine LE BRAS, Claude AGNOLY, Nathalie LANDEZ, Lamine SAÏDANE, Jean-Claude DE SOUZA, Céline MIRAMBEAU, Mehdi MESSAÏ, Marie-Claude GOUREAU, Christopher DIBATHIA, Chadiea HAMRA, Chaker BRAHMI, Tedj-Eddine BOUAÏCHE, Oumarou ABDOU.

**Absents ayant donné pouvoir :** Najia AMZAL a donné pouvoir à Jean-Claude DE SOUZA, Nabila AKKOUICHE a donné pouvoir à Abdelfattah MESSOUSSI, Maïmouna HAÏDARA a donné pouvoir à Zaiha NEDJAR, Azyz BOUYAHIA a donné pouvoir à Abdelkarim ZEGGAR, Yvel LUXIER a donné pouvoir à Nathalie LANDEZ, Julien MUGERIN a donné pouvoir à Marie-Claude GOUREAU, Sébastien CLÉMENT a donné pouvoir à Tedj-Eddine BOUAÏCHE, Rabbani KHAN a donné pouvoir à Céline MIRAMBEAU.

**Étaient absents :** Fazya OULMI, Nasteho ADEN, Sylvie JEANNOT, David CHEMMI, Hamza RABEHI, Sarah KEZZAS.

**Sont arrivés en cours de séance :** Aziza TAARKOUBTE (affaire n°1.3), Mehdi MESSAÏ (affaire n°1.4), Christopher DIBATHIA (affaire n°1.4), Mathieu DEFREL (affaire n°1.4)

**Est sorti en cours de séance :** Chaker BRAHMI (affaires n°1.4 à 1.6)

**Secrétaire de séance :** M. Abdelfattah MESSOUSSI

*Conformément aux articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative, toute délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Le Tribunal administratif de Montreuil peut être saisi par l'application informatique Télérécoeurs citoyens accessibles par le site Internet [www.telerecoeurs.fr](http://www.telerecoeurs.fr).*

**Affaire 0 - Compte rendu des décisions prises en application de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal au Maire**

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

**Monsieur le Maire** rend compte des décisions prises en application de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal au Maire. Il rappelle qu'il s'agit d'une communication et qu'il n'y a pas de vote. Les élus du Conseil municipal peuvent, cependant, requérir des explications ou exprimer des remarques.

**Affaire n° 1.1 - Désignation du secrétaire de séance**

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

**Monsieur le Maire** propose de désigner Monsieur Abdelfattah MESSOUSSI en tant que secrétaire de séance.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **29 voix pour**

**ARTICLE UN** : DÉSIGNE Monsieur Abdelfattah MESSOUSSI, Neuvième adjoint, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**Affaire n° 1.2 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 22 mai 2025**

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

**Monsieur le Maire** précise qu'ils sont à jour sur les procès-verbaux des séances précédentes des conseils municipaux. En l'absence de remarques sur le procès-verbal de la séance du 22 mai 2025, il est proposé de procéder au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **29 voix pour**

**ARTICLE UNIQUE** : APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 22 mai 2025.

**Affaire n° 1.3 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 26 juin 2025**

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

**Monsieur le Maire**, en l'absence de remarques sur le procès-verbal de la séance du 26 juin 2025, propose de procéder au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **30 voix pour**

**ARTICLE UNIQUE** : APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 26 juin 2025.

**Monsieur le Maire** souhaite partager une pensée toute particulière. Durant l'été, une jeune fille appelée Louane, scolarisée au groupe scolaire Victor Hugo Émile Zola, est décédée suite à une longue maladie. Les parents et la famille pensaient qu'elle serait plutôt en phase de rémission, mais elle est brutalement décédée. Cette enfant était très connue, à la fois dans son groupe scolaire et au-delà, connue dans le centre de loisirs qu'elle fréquentait, dans le quartier. La famille était très appréciée dans le quartier et au-delà, qu'il connaît tout particulièrement et que beaucoup connaissent. La famille, les parents ont accompagné la petite Louane jusqu'à son dernier souffle. **Monsieur le Maire** indique s'être rendu, dès la rentrée scolaire, au groupe scolaire Victor Hugo Zola, pour échanger avec les directeurs, les parents d'élèves présents ainsi qu'avec les enseignants, et tout particulièrement avec son enseignante. Cette disparition a suscité une très forte émotion. Il voudrait saluer la présence de ses parents et leur courage. La perte d'un enfant est inimaginable. **Monsieur le Maire** souhaite saluer leur courage. Énormément de Stanois, au-delà des élus que composent ce conseil municipal, sont en soutien, en solidarité aux parents. Pour avoir discuté avec les parents, il constate qu'ils sont animés d'un courage, d'une détermination forte. Toute la communauté stanoise, dans sa diversité, est de tout cœur avec les parents, la famille. **Monsieur le Maire** souhaitait avoir une pensée émue et solidaire pour Louane. Il lui semblait important d'avoir ce moment en séance. Il ajoute qu'ils sont tous traversés par l'émotion, le fait d'en parler est toujours très difficile. Louane était très appréciée, très dynamique, très vivante. Des initiatives seront prises par les enseignants, par l'école et certainement aussi par les structures qu'elle a pu fréquenter, afin de lui rendre hommage. Un enfant qui décède est pour Stains une perte douloureuse. Il propose de marquer une minute de silence en sa mémoire.

*Il est procédé à une minute de silence.*

**Monsieur le Maire** les en remercie. Il souhaite, par ailleurs, évoquer plusieurs temps ayant rythmé la vie stanoise, y compris dès l'été, dans un esprit de proximité et de cohésion, de bien-vivre ensemble et de solidarité, malgré un contexte extrêmement difficile vécu depuis quelque temps.

La rentrée scolaire s'est bien déroulée, dans les meilleures conditions. Il salue les équipes éducatives et les services municipaux, les familles, les parents d'élèves ayant œuvré ensemble pour faire en sorte que les enfants puissent rentrer à l'école dans un climat serein. Énormément de travaux ont été effectués dans les écoles, comme chaque année. Les vacances d'été sont toujours l'occasion de faire davantage de travaux, même s'il y en a également tout au long de l'année durant les vacances scolaires. Durant l'été, beaucoup de travaux ont donc été effectués par les services municipaux. **Monsieur le Maire** remercie le service public communal, les agentes et les agents qui s'activent pour accueillir les enfants dans de bonnes conditions. Il ajoute qu'ils continueront à œuvrer dans ce sens pour que les conditions soient les plus idéales pour leur réussite. Cela marque leur attachement au service public de l'éducation et le fait d'accompagner la réussite éducative de tous les enfants, sans aucune exception.

Le forum des associations a été un moment fort de la vie locale, qui a permis de mettre en lumière, et en exergue tout le travail mené par le tissu associatif durant toute l'année. C'est un moment fort, qui permet aussi d'avoir un lien privilégié avec les Stanoises et les Stanois, qui ont répondu présents de manière assez importante. **Monsieur le Maire** souhaite, au nom de la municipalité, saluer et remercier le travail des bénévoles, la diversité des initiatives et des actions engagées tout au long de l'année, avec beaucoup de détermination, mais aussi

beaucoup de bienveillance pour justement rendre cette ville encore plus dynamique et faire en sorte que le tissu associatif soit vraiment un élément précieux pour les familles, pour les Stanoises et les Stanois.

Les associations incarnent également toutes les valeurs de solidarité, de partage et d'engagement dans un contexte extrêmement difficile, puisque les associations sont aussi frappées par des baisses de subventions, par des difficultés pour capter des cofinancements. Elles savent cependant qu'elles peuvent compter sur la force publique, sur la collectivité, sur leurs services pour les accompagner dans leurs actions.

**Monsieur le Maire** souhaite également saluer la très belle édition de la Fête du Clos Saint-Lazare, qui a rencontré un succès important. C'était déjà le cas avec la Fête du Moulin-Neuf, qui a eu lieu durant l'été, avec une très forte participation. La Fête du Clos a été remise en place 7 ou 8 ans en amont, à la demande des habitants. Un travail collectif a été mené en ce sens avec ces derniers. Au fil du temps, la Fête du Clos a évolué avec des manèges mis à disposition pour les enfants, ce qui rencontre un grand succès, ainsi que toutes les associations souhaitant y participer par le biais d'ateliers. Cela concerne des associations et va d'ailleurs au-delà du quartier du Clos Saint-Lazare. Les structures municipales sont également concernées. **Monsieur le Maire** pense tout particulièrement à la Maison du Temps Libre et souhaite saluer son équipe, qui a mené un travail important pour co-organiser cette fête avec l'Association APCIS, qui a été l'association fédératrice ayant permis de mettre en lien toutes les associations qui ont souhaité passer un moment très agréable. Les associations ont déjà fait un debrief sur cette fête et ont déjà beaucoup d'idées pour l'édition 2026.

Le samedi précédent a été inauguré le square Francis Auffray, qui a été totalement rénové. Ce square est situé dans la jonction des quartiers de l'Avenir et du Maroc. Un travail important a été mené avec les services de Plaine Commune, que **Monsieur le Maire** souhaite saluer, ainsi que son président et la municipalité pour ce travail conjoint. Les squares sont gérés par Plaine Commune. Concernant la philosophie de mettre en place un certain nombre d'espaces et de prioriser les espaces nature, ces choix répondent aux choix souhaités avec l'équipe municipale et les habitants. Il s'agit d'un bel espace qui a été totalement rénové. Ce square s'inscrit également dans la rénovation déjà connue précédemment d'autres squares de la ville, notamment Toussaint-Louverture qui a été réaménagé. D'autres squares le seront également très prochainement.

D'autres initiatives importantes sont un peu plus récentes, y compris tournées vers la question de la santé publique avec les associations Octobre Rose. Beaucoup d'initiatives ont déjà démarré, elles se dérouleront encore tout au long du mois d'octobre, en lien avec beaucoup d'associations. Quelques ateliers et actions rencontrent déjà un vif succès. **Monsieur le Maire** voudrait saluer les services de la Municipalité en lien avec leur Centre municipal de santé ainsi que toutes les associations qui organisent Octobre Rose. L'un des moments forts sera le samedi 18 octobre, avec la marche d'Octobre Rose organisée en lien avec l'association Action Créole. Il s'agira d'un moment fort, important, de sensibilisation et d'engagement sur les questions de santé publique, y compris en direction des jeunes femmes qui parfois, sont malheureusement victimes de cette pathologie du cancer du sein.

La semaine bleue sera également organisée. Toutes les initiatives seront ouvertes dès le lundi suivant avec Madame Zaiha NEDJAR, Monsieur Alfred ROCHEFORT et certainement d'autres élus. C'est l'occasion de mener des actions, de mettre en lumière toutes celles qui sont menées tout au long de l'année en direction des seniors, des aînés. **Monsieur le Maire** remercie l'ensemble des services, qui mettent en musique leurs orientations avec beaucoup

## Ville de Stains

d'engagement. Il souhaite également remercier la participation de beaucoup d'associations, les membres du CCAS qui participent à mettre en place et à valoriser toutes les actions en faveur des seniors. Il remercie tout particulièrement Monsieur Alfred ROCHEFORT qui est chargé de suivre l'animation des seniors. Ce dernier déploie, aux côtés de Madame Zaiha NEDJAR, beaucoup d'énergie. Il le remercie pour le travail mené en direction des seniors.

Est évoquée l'organisation de la 30<sup>ème</sup> grande brocante de l'Avenir, qui a rencontré un succès très important. **Monsieur le Maire** salue et remercie le travail du Comité des fêtes de l'Avenir qui organise cette brocante depuis 30 ans. Il précise avoir le souvenir de la première brocante, organisée sur quelques mètres rue Jean Jaurès. Au fil du temps, elle a pris de l'ampleur et est considérée comme l'une des 10 plus grandes brocantes d'Île-de-France. Les services de Stains accompagnent cet événement populaire très important. **Monsieur le Maire** remercie également les agents de la propreté de Plaine Commune qui, très rapidement après la brocante, font tout pour nettoyer l'ensemble de la rue, ce qui représente un travail conséquent. La brocante devait se terminer à 18 heures, ce qui embêtait certains riverains. Dans l'arrêté était précisé qu'il fallait procéder au nettoyage. Les agents de propreté sont restés assez tard pour tout nettoyer à l'issue de la brocante.

La propreté est un sujet important qui est traité depuis très longtemps. Les moyens matériels ont été doublés depuis quelques années : balayeuses, camions, etc. Le retour des cantonniers a été demandé en 2015, 2016. Le souhait a été d'être rattachés à une autre direction. Il a fallu presque 2 ans pour mener ce travail. La Ville est maintenant rattachée à la direction territoriale de la propreté du secteur de la Couronne et d'Aubervilliers, ce qui est une bonne chose, car c'est dans cette partie-là qu'il y a beaucoup plus de moyens. **Monsieur le Maire** souhaite saluer le travail des agents de la propreté qui, tous les jours, travaillent. Ils font malheureusement face à des incivilités, mais ce n'est pas propre à Stains. À certains endroits, la saleté est beaucoup plus visible que dans d'autres. Il salue les agents de la propreté qui mènent un travail conséquent au quotidien. Ce combat va se poursuivre, il a été amplifié depuis 2020. Une réorganisation très importante sera intéressante pour eux, avec un nouveau directeur déjà en place. Le directeur qui était sur le secteur de la Couronne Aubervilliers devient directeur avec Stains et a fait récemment de belles propositions lors d'une réunion de coordination. Quasiment tous les 15 jours se tient une réunion de coordination sur la propreté. Les propositions ayant été faites pourront être mises en place immédiatement. Ce sujet est prioritaire.

La cérémonie du 17 octobre permettra d'offrir une belle pièce de théâtre, qui se déroulera le lendemain soir à Paul Eluard, écrite et réalisée par le dramaturge KAKI, qui avait créé la première pièce à Stains 2 ou 3 ans auparavant. Il a souhaité la diffuser pour la première fois à Stains. Cette pièce de théâtre circulera un peu partout et ira à Nanterre, Gennevilliers, Paris, Besançon, etc. Le 17 octobre aura lieu la cérémonie des massacres du crime d'État de centaines de travailleurs algériens. Ce sera le moment de leur rendre hommage. Ce sera également le moment de rendre hommage à Djoudi Bedar, petit frère de Fatima Bedar, la plus jeune ayant été assassinée, découverte quelques jours après dans l'une des écluses du Canal de Saint-Denis. Ce dernier a mené, jusqu'à son dernier souffle, le combat pour la reconnaissance du crime d'État pour sa sœur, mais également pour des centaines de travailleurs algériens qui ont été tués. **Monsieur le Maire** ajoute avoir eu l'autorisation de sa famille, de son fils qu'il a pu rencontrer.

La saison culturelle a déjà démarré, mais son ouverture aura lieu le 12 novembre à 20 heures, avec une très belle tête d'affiche : Tiken Jah Fakoly, très grand chanteur qui se produira pour

## Ville de Stains

la première fois à Stains. Cela fait quelques années qu'ils essayaient de faire venir cet artiste à Stains. Il y aura également d'autres initiatives importantes durant cette saison culturelle organisées par la ville, par l'espace Paul Eluard, par le Studio Théâtre de Stains, par le Conservatoire municipal de musique et de danse accueillant plus de 600 élèves, adultes et enfants, ainsi que par l'ensemble des associations qui œuvrent pour la culture et surtout pour son accès pour le plus grand nombre.

L'ouverture de la saison culturelle du Studio Théâtre a eu lieu la semaine précédente, qui a rencontré un très grand succès. **Monsieur le Maire** explique qu'ils sont désormais dans l'obligation de l'organiser en deux fois, car il y a énormément de monde qui souhaite participer à la présentation de la saison culturelle. Cet équipement culturel emblématique rayonne sur la ville et au-delà de la ville. Une tournée a été organisée, avec notamment un passage par Charleville-Mézières, en Chine quelques mois auparavant. Environ 5 présentations ont été faites au Théâtre de Versailles. Le fait d'avoir ce partenaire sur la ville depuis de nombreuses années est une grande fierté.

Les vacances scolaires de la Toussaint approchant, les enfants et les jeunes pourront avoir l'occasion de participer à toutes les activités organisées par les Maisons pour tous, par les structures périscolaires, par les associations pour avoir accès aux loisirs. Un événement important sera organisé, puisque plusieurs familles pourront participer à une sortie au Futuroscope sur un week-end. Ils auront l'occasion, avec quelques élus, d'aller leur rendre visite.

S'ensuivra la semaine de la jeunesse, qui sera organisée très prochainement, en lien avec Monsieur Karim ZEGGAR, avec un événement phare : les 15 ans du contrat local étudiant.

Il convient de noter le contexte politique traversé, qui est extrêmement préoccupant. Il s'agit de la conséquence des décisions et de l'orientation prise par le président Macron, qui devrait commencer à se poser de sérieuses questions. **Monsieur le Maire** précise qu'ils vivent dans une situation d'instabilité totale, qui a forcément des conséquences en matière économique, sociale et politique. Elle aura également des conséquences extrêmement importantes pour les collectivités locales, à qui l'État demandera de nouveau une contribution importante et demandera à ce que la solidarité nationale soit activée, alors que ce sont les collectivités locales - que sont les maires, les élus qui composent ce conseil municipal - qui sont les premiers de cordée, les premiers confrontés à toutes les difficultés que traversent beaucoup de concitoyens au quotidien. Cette situation est extrêmement préoccupante. **Monsieur le Maire** a cru comprendre qu'il ne renoncerait pas aux coupures budgétaires en direction des collectivités locales. Il rappelle qu'ils ont déjà été « saignés » assez fortement dès 2014. Stains a été l'une des premières villes à avoir mené la bataille contre les politiques d'austérité, contre la baisse des financements alloués par l'État aux collectivités. Ceci les avait poussés à déposer plainte contre l'État pour rupture d'égalité républicaine, plainte qui est toujours en cours. Ce processus est très long. **Monsieur le Maire** s'aperçoit qu'ils ont eu raison de le faire bien avant tout le monde, car ce qu'ils prédisaient déjà en 2015-2016 est en train de se dérouler, avec une situation sociale et économique extrêmement préoccupante, une crise démocratique et une perte de confiance totale du président Macron qui devrait très sérieusement s'interroger. Il ajoute qu'il aura beau nommer un 8<sup>ème</sup> ministre, la situation ne s'arrangera pas. La majorité municipale sera de tous les combats pour faire respecter l'égalité républicaine dans leurs villes et tout particulièrement à Stains, ainsi que pour faire respecter la dignité à laquelle peuvent prétendre leurs concitoyennes et concitoyens.

Macron reste assez sourd, face à la colère. Le point positif est la reconnaissance qu'il a pu effectuer quelques jours auparavant d'un état palestinien. **Monsieur le Maire** rappelle qu'ils sont bon nombre à militer depuis très longtemps pour cette reconnaissance. Il faudra cependant aller au-delà de la reconnaissance, en reconnaissant notamment le préjudice important infligé au peuple palestinien depuis 1948, avec de fortes mesures pour traduire en justice celles et ceux qui sont coupables de ce génocide, de ce crime d'humanité, de ce crime de guerre extrêmement important.

**Monsieur le Maire** les remercie pour leur écoute.

**Affaire n° 1.4 - Approbation de la modification des statuts du Syndicat mixte des Réseaux d'Énergie Calorifique (SMIREC)**

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

**Monsieur le Maire** propose de passer à l'approbation de la modification des statuts du Syndicat mixte des Réseaux d'Énergie Calorifique (SMIREC). Stains est membre du SMIREC. Suite à la création de la nouvelle commune de Saint-Denis, il convient d'apporter une modification dans les statuts. Jusqu'alors, les communes de Saint-Denis et Pierrefitte étaient adhérentes au SMIREC. Désormais, au vu de la composition de la nouvelle commune, il faut prendre acte de cette modification ainsi que de la modification de l'article 7 qui permet d'augmenter le plafond des délégués supplémentaires des collectivités, qui passe de 3 à 4.

En l'absence d'observations sur ce rapport, il est proposé de procéder au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **32 voix pour**

**ARTICLE UNIQUE : APPROUVE** les statuts modifiés du Syndicat mixte des réseaux d'énergie calorifique (SMIREC) annexés à la présente délibération.

**Affaire n° 1.5 - Révision du règlement des parcs et jardins de l'Établissement public territorial Plaine Commune**

Rapporteur : M. Abdelhak ALI KHODJA

**Monsieur le Maire** donne la parole à Monsieur Abdelhak ALI KHODJA sur la révision du règlement des parcs et jardins de l'Établissement public territorial Plaine Commune. Cette révision est destinée à intégrer des évolutions.

**Monsieur Abdelhak ALI KHODJA** le remercie et salue les élus. Ce rapport concerne la révision du règlement des parcs et jardins de la ville de Stains par l'Établissement public territorial (EPT) de Plaine Commune. Début 2025, l'EPT de Plaine Commune a associé les villes à une révision de son règlement relatif aux parcs et jardins. Ce règlement associe étroitement les deux échelons, puisque la circulation et les accès aux parcs relèvent des pouvoirs de police du maire, tandis que la gestion de l'espace public et des déchets relève de l'EPT. La révision a pour objectif d'intégrer aux règlements différentes évolutions :

- réglementaires (nuisances lumineuses, aéronefs, tri des biodéchets, fumée dans les lieux collectifs, arrêts sécheresse)
- des politiques environnementales (gestion écologique et biodiversité, protection des arbres, plan Vélo)
- des usages (chiens, drones, trottinettes électriques, vélo...)

- des capacités de surveillance

Un tableau récapitule toutes les formules ayant été modifiées, qu'il leur laisse le soin de regarder en détail.

Par ailleurs, la révision réglementaire a modifié les pictogrammes employés dans la signalétique des parcs et jardins. Les nouveaux pictogrammes proposés sont annexés au présent rapport. Dans le cadre de la consultation, les villes ont également été amenées à se prononcer, pour chaque espace vert, sur l'autorisation des chiens en laisse, la traversée de cyclistes adultes, le tabagisme dans les parcs ainsi que sur les périodes et horaires d'ouverture de chaque site. Consultée entre avril et juin 2025, la Ville de Stains s'est prononcée pour une interdiction générale du tabagisme dans les espaces verts. Les autres points ont été arbitrés selon les modalités du tableau affiché sur le document, qu'il leur laisse le soin de consulter.

En conclusion, le Conseil municipal est appelé à approuver le projet de révision du règlement des parcs et jardins, à approuver les nouveaux pictogrammes proposés pour la signalétique, à approuver les propositions d'orientations concernant les périodes et horaires d'ouverture des parcs et jardins, l'interdiction du tabagisme sur ces sites et les modalités concernant les traversées de ces espaces par des cyclistes adultes ou des chiens tenus en laisse. Le dernier point vise à autoriser le Maire ou son représentant à mettre en œuvre toute action ou démarche nécessaire à l'exécution de ces dispositions.

**Monsieur le Maire** le remercie et s'enquiert de savoir s'il y a des remarques ou des observations. La parole est donnée à Madame Marie-Claude GOUREAU.

**Madame Marie-Claude GOUREAU** pense qu'il manque deux pictogrammes : les crachats et les personnes qui urinent. Ceci est important parce qu'aussi bien dans les parcs que sur les trottoirs, beaucoup de personnes urinent et crachent. Lorsque la réflexion leur est faite, elles répondent qu'elles en ont le droit. Cependant, ce n'est pas un droit. Il faudrait rappeler la loi qui précise que cracher sur un trottoir ou ailleurs est susceptible de faire l'objet d'une amende. Il lui semble donc important de demander l'ajout de ces deux pictogrammes.

**Monsieur Abdelhak ALI KHODJA** répond que cette remarque est pertinente et confirme qu'il serait nécessaire de rajouter ces deux pictogrammes.

**Monsieur le Maire** demandera leur ajout. Ce sujet avait déjà fait l'objet de discussions. En l'absence d'autres demandes, il est proposé de procéder au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **32 voix pour**

**ARTICLE UN : APPROUVE** la révision du règlement des parcs et jardins de l'Établissement public territorial Plaine Commune, tel qu'annexé à la présente délibération.

**ARTICLE DEUX : APPROUVE** les nouveaux pictogrammes proposés pour la signalétique dans les parcs et jardins de l'Établissement public territorial Plaine Commune, tels qu'annexés à la présente délibération.

**ARTICLE TROIS : APPROUVE** les propositions d'orientations concernant les périodes et horaires d'ouverture des parcs et jardins de la commune de Stains, l'interdiction du tabagisme sur ces

## Ville de Stains

sites, et les modalités concernant les traversées de ces espaces par des cyclistes adultes ou des chiens tenus en laisse, telles que détaillées ci-après :

| Nom du site                 | Horaires d'ouverture                                     | Traversée de cyclistes adultes | Chiens tenus en laisse |
|-----------------------------|----------------------------------------------------------|--------------------------------|------------------------|
| Esplanade Édouard Glissant  | Accès libre                                              | Traversée autorisée            | Autorisés              |
| Square Francis Auffray      | Avril à septembre : 6h30-21h   Octobre à mars : 6h30-19h | Traversée autorisée            | Interdits              |
| Jardin de la Prêtresse      | Accès libre                                              | Traversée autorisée            | Autorisés              |
| Square Toussaint Louverture | Accès libre                                              | Traversée autorisée            | Autorisés              |
| Château de la Motte         | Mai à septembre : 6h30-21h   Octobre à avril : 9h-19h    | Vélos adultes non autorisés    | Autorisés              |
| Square Danielle Casanova    | Avril à septembre : 6h30-21h   Octobre à mars : 6h30-19h | Vélos adultes non autorisés    | Autorisés              |
| Square Fernand Tuil         | Mai à Septembre : 8h30-21h   octobre à Avril : 9h-18h    | Vélos adultes non autorisés    | Interdits              |
| Square Malala Yousafzaï     | Avril à septembre : 8h-21h   Octobre à mars : 8h-18h     | Vélos adultes non autorisés    | Interdits              |
| Passage Langevin            | Accès libre                                              | Traversée autorisée            | Autorisés              |
| Parc des Tartres            | Accès libre                                              | Traversée autorisée            | Autorisés              |

**ARTICLE QUATRE : AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à mettre en œuvre toute action ou démarche nécessaire à l'exécution de ces dispositions.

### **Affaire n° 1.6 - Rapports annuels au titre de l'exercice 2024 de la société publique locale (SPL) Plaine commune Développement et de la société d'économie mixte (SEM) Plaine commune Développement**

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

**Monsieur le Maire** précise qu'il s'agit d'un rapport récurrent : il s'agit du rapport annuel au titre de l'exercice 2024 de la société publique locale (SPL) et de la société d'économie mixte (SEM) Plaine commune Développement. La SPL est un organisme qui gère un certain nombre de projets importants avec la SEM de Plaine Commune sur des projets d'aménagement, des actes d'aménagement. C'est le cas, pour ce rapport, sur la Zone des Tartres, qui est désormais

devenue un écoquartier. Il indique avoir présenté la veille au soir les différents projets en cours pour cet écoquartier, de pratiquement 33 hectares sur 3 communes. Cette ZAC avait été créée le 28 juin 2011 et était restée très longtemps en sommeil. Elle a été activée quelques années après. Cette ZAC est particulière, assez atypique sur le territoire de Plaine Commune, puisqu'elle est située sur trois communes : Stains, Pierrefitte et Saint-Denis, dont une très grande partie sur Stains.

Il avait déjà été procédé à quelques évolutions et modifications depuis 2023. La ville a décidé de confier la gestion de la réalisation d'une opération sur la frange sud du Clos Saint-Lazare, sur la frange Stalingrad qui sera totalement requalifiée, avec des démolitions et la création de nouveaux logements en accession ou logements sociaux, ainsi que d'un parc d'activités économiques qui sera quasiment presque en face du parc Saint-Léger. Cette opération importante a été confiée à la SPL, qui se déroulera dans les années à venir. La SPL est une entité publique, composée de techniciens avec qui Stains travaille depuis de très nombreuses années. Ils permettront de mener à bien ce travail qui est inscrit dans le cadre du nouveau programme de rénovation urbaine, l'ANRU 2, qui concerne cette partie du Clos Saint-Lazare.

Dans le rapport figurent tous les éléments qui permettent, en toute transparence, de constater l'évolution du projet situé sur les Tartres. Ceci aura un impact sur l'écoquartier des Tartres ainsi que dans le cadre de la rénovation urbaine sur le Clos Saint-Lazare. Il y aura également toute la requalification de la rue Jean Durand, qui démarrera très prochainement. Il est important que les élus en soient informés. Plusieurs délibérations ont déjà été passées dans différents conseils municipaux. Ce travail s'est déjà établi depuis de nombreuses années. Il se poursuit et s'amplifiera encore, pendant au moins 7 ou 8 ans.

En l'absence de remarques, il est proposé de procéder au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **32 voix pour**

**ARTICLE UN : APPROUVE** le rapport annuel de l'exercice 2024 du mandataire de la société publique locale (SPL) Plaine Commune Développement, ci-annexé.

**ARTICLE DEUX : APPROUVE** le rapport annuel de l'exercice 2024 du mandataire de la société d'économie mixte (SEM) Plaine Commune Développement, ci-annexé.

**Affaire n° 2.1 - Modification du tableau des emplois**

Rapporteur : M. Zahia NEDJAR

**Monsieur le Maire** propose de passer à la modification du tableau des emplois et donne la parole à Madame Zaiha NEDJAR. Il s'agit d'un rapport récurrent.

**Madame Zaiha NEDJAR** confirme qu'il s'agit d'un rapport récurrent concernant le tableau des emplois, qui est joint au rapport et qui vise à mettre à jour ce tableau. Ce rapport est systématiquement passé en instance.

**Monsieur le Maire**, en l'absence de remarques, propose de procéder au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **28 voix pour et 5 abstentions** (Marie-Claude GOUREAU, Julien MUGERIN (par mandat), Christopher DIBATHIA, Sébastien CLÉMENT (par mandat), Tedy-Eddine BOUAÏCHE)

**ARTICLE UN : APPROUVE** l'évolution suivante du tableau des effectifs :

**Direction du pôle-cadre de vie, quotidienneté**

- Création du poste d'intervenant social en commissariat, cadre d'emplois des attachés territoriaux

**ARTICLE DEUX :** **APPROUVE** le tableau des effectifs modifié, tel qu'annexé à la présente délibération

**ARTICLE TROIS :** **DIT** que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant

**Affaire n° 3.1 - Participation de la ville aux dépenses de fonctionnement de l'école privée Sainte-Marie**

Rapporteur : M. Mathieu DEFREL

**Monsieur le Maire** passe au rapport concernant la participation de la ville aux dépenses de fonctionnement de l'école privée Sainte-Marie au titre des années 2024 et 2025. La parole est donnée à Mathieu DEFREL.

**Monsieur Mathieu DEFREL** précise qu'ils ont l'habitude de passer ce rapport en conseil municipal, concernant l'accompagnement de la collectivité aux frais de fonctionnement de l'établissement Sainte-Marie. Ce sujet a été longuement débattu en conseil municipal. Le choix avait été fait l'année précédente, suite à de nombreux échanges avec la direction de l'école, des débats qui ont eu lieu entre élus, de réfléchir à l'augmentation de la subvention de fonctionnement, la passant de 600 euros pour les maternelles et les élémentaires sur l'année scolaire 2022-2023 à 750 euros pour les maternelles et 700 euros pour les élémentaires. Cette somme ayant été calculée en prenant en considération un benchmark global de ce qui se faisait sur le territoire, des frais pouvant être en moyenne mis sur ces frais de scolarité. Il ajoute qu'ils n'ont pas valorisé tout ce qui n'est pas du fait des mises à disposition de salles, de cars, de l'intégration de l'établissement scolaire à tous les dispositifs, notamment pour la semaine des droits de l'enfant. Ce sont des choses qui ne se voient pas dans ce rapport, mais qui sont une réalité. Leur volonté est vraiment de travailler en synergie avec l'ensemble de la communauté éducative. Il est considéré que l'établissement Sainte-Marie fait partie de leurs partenaires privilégiés.

Il est proposé de reconduire la subvention de fonctionnement pour l'année 2024-2025. Les sommes ont été rappelées, les calculs figurent dans le rapport. **Monsieur Mathieu DEFREL** indique être à leur disposition en cas de question.

**Monsieur le Maire** le remercie pour ce rapport important et donne la parole à Madame Marie-Claude GOUREAU.

**Madame Marie-Claude GOUREAU** précise que comme chaque année, le même sujet va être débattu. Habituellement, ils s'abstenaient. Cependant, ils vont cette fois voter contre les sommes énoncées. Pour avoir pu en discuter avec l'OGEC, ils voudraient depuis fort longtemps rencontrer Monsieur le Maire et Monsieur DEFREL. Cependant, ils seraient sourds à cette demande. Ils répètent qu'ils prêtent gratuitement gymnases, etc. Or, **Madame Marie-Claude GOUREAU** rappelle qu'il ne faut pas confondre les primaires et les secondaires. Ces derniers utilisent les gymnases, mais pas les primaires. Un amalgame des deux ne peut pas être fait.

Elle répète qu'ils voteront contre. La fois précédente, les tarifs proposés avaient été refusés. Il lui semble qu'il serait opportun de répondre à la demande, à savoir de les recevoir pour voir conjointement la réalité du prix d'un enfant en maternelle et en primaire, ce qui n'est pas réalisé.

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Monsieur Mathieu DEFREL**.

**Monsieur Mathieu DEFREL** remercie Madame GOUREAU et affirme qu'il n'en attendait pas moins qu'un petit débat en séance. Il ne pense pas qu'ils soient sourds aux demandes : il indique avoir eu l'occasion de rencontrer l'OGEC quelques années en amont, avoir discuté avec Madame JACQUES, cheffe d'établissement du primaire de l'école Sainte-Marie. Il pense qu'ils ont une lecture un peu différente du sujet. Il ajoute avoir bien entendu le sujet de l'accompagnement et de la participation aux frais de fonctionnement. Ils restent dans le cadre régi par la loi de l'accompagnement obligatoire des collectivités dans le cadre des établissements qui sont conventionnés avec l'État. Néanmoins, il n'y a pas de seuil minimum ou maximum : le tarif d'un élève est calculé au regard de ce qui peut être mis à disposition. Il lui semble que les données transmises par l'OGEC à l'époque se basent sur leur réalité ainsi que sur des frais de fonctionnement qui tiennent compte d'un niveau d'investissement de la collectivité qui est largement au-delà de leur responsabilité légale. Ils ont eu l'occasion de présenter un certain nombre d'arguments.

**Monsieur Mathieu DEFREL** confirme leur désaccord avec l'OGEC. Ils ont eu l'occasion de se le dire à plusieurs reprises, notamment lors des 300 ans de l'établissement. Le président de l'OGEC avait reformulé son souhait de les rencontrer. Il précise que leur porte est grande ouverte et qu'ils peuvent se rencontrer. Cependant, il ne doit pas s'attendre à un changement radical de cap et de positionnement, étant donné que leurs arguments sont entendables.

Il a été dit que ne seraient pas mis à disposition de l'établissement les équipements de la collectivité, ce que **Monsieur Mathieu DEFREL** n'approuve pas. À chaque sollicitation de l'école Sainte-Marie pour organiser des événements, notamment avec la mise à disposition de la salle Darwich pour pouvoir organiser des spectacles de fin d'année, ceci a été fait. La Municipalité considère qu'il s'agit d'un partenaire dans le champ éducatif et à ce titre, essaye de faire en sorte que les élèves de Sainte-Marie puissent également bénéficier de ces équipements. S'il y avait un choix à faire entre les établissements publics et privés, ces premiers passeraient en priorité, leur vocation première étant d'accompagner les écoles du secteur public. Néanmoins, ils n'ont jamais fermé la porte.

Dans le cadre de la semaine des droits de l'enfant, les machines à voter ont été installées à l'école Sainte-Marie. Des représentants enfants de l'école siègent au conseil municipal des enfants, participent aux activités, peuvent également faire des propositions qui sont prises en compte par les services pour construire quelque chose qui soit le plus participatif possible. Cependant, il lui semble important d'en rediscuter. Les positions sont parfois un peu fermes, mais expliquées à chaque fois avec pédagogie. **Monsieur Mathieu DEFREL** ajoute être d'accord sur le fait qu'ils ne soient parfois pas d'accord sur certains points. Cela ne signifie pas qu'ils ne peuvent pas travailler ensemble.

C'est pour cette raison que l'année précédente, le choix avait été fait d'augmenter légèrement la subvention. Ils avaient été sensibles à certains arguments. Néanmoins, ils n'iront pas jusqu'aux sommes demandées, car selon eux, elles ne se justifient pas. Il rappelle, par ailleurs, que leur vocation première n'est pas de financer l'école privée.

**Monsieur le Maire** le remercie pour ces informations importantes et rappelle que récemment, leur administration a reçu les mandataires de l'école pour travailler sur ces différents sujets. Il confirme la divergence de points de vue. Cependant, leurs relations avec l'école Sainte-Marie sont excellentes. Rien ne les empêche de bien travailler conjointement. Leurs relations sont également excellentes avec l'ensemble des écoles de la ville, en particulier avec les écoles publiques. Ils travaillent sur différents sujets. À ce sujet, ils ne pourront toutefois pas être d'accord. Cela n'est pas propre à Stains. Il entend le choix de voter contre, même s'il ne partage pas l'avis rendu.

Il est proposé de procéder au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés avec **29 voix pour et 4 voix contre** (Marie-Claude GOUREAU, Julien MUGERIN (par mandat), Sébastien CLÉMENT (par mandat), Tedj-Eddine BOUAÏCHE)

**ARTICLE UN : DECIDE** que pour l'année scolaire 2024/2025, la participation communale aux dépenses de fonctionnement de l'école privée Sainte-Marie s'élèvera à 750 euros par an et par élève scolarisé en école maternelle, et à 700 euros par an et par élève scolarisé en école élémentaire, pour les élèves domiciliés à Stains.

**ARTICLE DEUX : DIT** que les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits prévus à cet effet, ouverts au budget de l'exercice correspondant.

**Affaire n°3.2 - Convention de mise à disposition à titre gracieux de locaux scolaires par la commune de Stains au profit de l'externat médico-professionnel (EMPRO) rattaché à l'association La Résidence sociale de Stains**

Rapporteur : M. Mathieu DEFREL

**Monsieur le Maire** propose de passer à la convention de mise à disposition à titre gracieux de locaux scolaires par la commune de Stains au profit de l'externat médico-professionnel (EMPRO) rattaché à l'association La Résidence sociale de Stains. La parole est donnée à Monsieur Mathieu DEFREL.

**Monsieur Mathieu DEFREL** précise qu'il s'agit d'un rapport particulièrement important, qui s'inscrit pleinement dans la continuité des actions menées depuis quelques années avec l'ensemble des partenaires de la communauté éducative pour faire de l'école un lieu qui soit le plus inclusif possible, dans lequel chaque élève, quel que soit son parcours, ses difficultés, ses origines, peut trouver sa place et s'émanciper à travers l'école.

Est présentée la convention de mise à disposition à titre gracieux des locaux scolaires pour l'EMPRO concernant l'ouverture d'une classe à destination d'enfants souffrant de troubles autistiques. Cette question est importante pour de nombreuses familles. Celles qui élèvent, accompagnent, soutiennent leurs enfants frappés de troubles neuropsychologiques sont souvent dans un parcours du combattant, de la naissance jusqu'à l'âge adulte. L'accompagnement des élèves est parfois extrêmement compliqué, douloureux, synonyme de sacrifices pour beaucoup de familles. Il existe des plans ambition école inclusive qui sont portés par l'Éducation nationale. Cette convention s'inscrit notamment dans cet objectif et dans cette stratégie 2023-2027. Cependant, même si l'énergie et la volonté collectives sont d'avancer conjointement, les moyens sont largement insuffisants. **Monsieur Mathieu DEFREL** remercie les services pour leur accompagnement quotidien, et salue le travail de son collègue Monsieur Lamine SAÏDANE qui a cette responsabilité, le dossier tellement important de

## Ville de Stains

l'accompagnement des familles de personnes en situation de handicap et les relations avec l'ensemble de leurs partenaires à ce sujet sur la ville de Stains. Des moyens supplémentaires sont demandés pour ces enfants, pour ces familles. Il ajoute que ceci n'est qu'une goutte d'eau dans l'océan des besoins des familles qui sont concernées.

Néanmoins, ils apportent leur goutte pour essayer d'éteindre cet incendie en mettant à disposition cette classe qui accueille entre 7 et 10 enfants sur le groupe scolaire Victor Hugo-Émile Zola, plus exactement sur Emile Zola. Ceci permet aux enfants de classes ordinaires de partager des moments de vie, des tranches de vie avec ces enfants en situation de handicap et d'en sortir grandis.

**Monsieur Mathieu DEFREL** salue également les équipes pédagogiques de la ville de Stains qui mettent une énergie considérable à l'accompagnement de chacun des enfants qui se retrouvent dans cette situation. Il remercie également l'ensemble des partenaires : IME Henri Wallon, l'association Leïla, l'association All Inclusive plutôt sur Saint-Denis, mais qui intervient également sur Lucie Aubrac. Ce sont des partenaires essentiels pour les aider à essayer d'atteindre cet objectif très humble d'accompagnement de ces enfants.

Il lui semble que le vote sera unanime sur cette thématique. Le détail de la convention figure dans le rapport. Il ajoute pouvoir répondre aux éventuelles questions.

**Monsieur le Maire** le remercie et donne la parole à Monsieur Chaker BRAHMI.

**Monsieur Chaker BRAHMI** précise que l'école inclusive et le handicap restent des sujets très importants et confirme le manque de moyens. Il précise que ceci est extrêmement décevant par rapport à l'État. Néanmoins à Stains, il se réjouit de l'ouverture de cette classe, qui donne de l'espoir aux parents. Comme chaque année, le manque d'accompagnants pour les enfants en situation de handicap, le manque de place, les parents qui doivent faire le parcours du combattant pour trouver une place pour leur enfant, cela reste compliqué. Certains enfants ne sont scolarisés que quelques heures par semaine. Il le remercie et espère que cela continuera, que Stains sera le symbole de l'inclusion.

Il précise être AESH. Ce combat se poursuit, soutenu par les organisations syndicales. Les enfants sont en souffrance, tout comme les enseignants. Le travail du terrain, le personnel n'est pas écouté. Il lui semble que cette classe le mérite. Il espère qu'à l'avenir, l'ouverture de ces classes se poursuivra. Le nombre de 7 à 10 élèves est excellent, il ne faudra pas aller au-delà pour assurer un bon suivi, ces enfants ayant des besoins éducatifs spécifiques. Concernant leur intégration et leur sociabilisation, cela ne peut être que bénéfique.

**Monsieur le Maire** le remercie et donne la parole à Monsieur Christopher DIBATHIA.

**Monsieur Christopher DIBATHIA** les remercie pour la présentation du rapport qui est excellent pour la ville. Il y existe beaucoup de divergences, mais il lui semble que ce projet fera l'unanimité. En tant que parent d'un enfant atteint du TCA, dans la ville de Stains, c'est un parcours du combattant pour réussir à trouver une place, une organisation. Pour exemple, rares sont ces enfants qui peuvent être accueillis à l'école toute la journée. Généralement, ils ne peuvent l'être qu'une ou deux heures, ce qui peut être compliqué pour des parents qui travaillent, qui ont une vie active. Le manque d'AESH est assez conséquent. Cependant, les enfants atteints de TCA ont besoin d'un suivi particulier. Les pauvres maîtres, maîtresses, professeurs se retrouvent parfois totalement seuls face à une classe parfois immense et des enfants atteints de TCA qui demandent une attention particulière. Cette initiative ne peut être que saluée. Il espère qu'elle sera poussée encore un peu plus loin, car il existe un réel besoin. Le nombre de demandes d'accompagnement s'est accentué au cours des 10 dernières années,

des AESH doivent être formés. Il salue le fait que des gens cherchent du travail, cherchent à accompagner et à aider, même si cela reste insuffisant.

**Monsieur le Maire** le remercie et donne la parole à Monsieur Mathieu DEFREL.

**Monsieur Mathieu DEFREL** rappelle que cette proposition leur a été faite par l'Éducation nationale, pour pouvoir ouvrir cette classe. Elle poursuit le travail réalisé l'année précédente avec l'ouverture de la classe pour les polytraumatisés. Il ajoute qu'ils avaient travaillé avec l'EMP Henri Wallon. Il rejoint tout ce qui a pu être dit et salue le travail conséquent des AESH sur la collectivité, qui font un travail formidable et qui accompagnent tous ces élèves. Il salue également le courage des parents qui font face à toutes ces difficultés. Il répète qu'ils seront à leurs côtés pour pouvoir amplifier ce qui peut l'être et prendre leurs responsabilités à ce sujet, car les enfants le méritent.

**Monsieur le Maire** le confirme et donne la parole à Monsieur Chaker BRAHMI.

**Monsieur Chaker BRAHMI** indique avoir rencontré une maman dont il a suivi l'enfant autiste une dizaine d'années auparavant. Cette maman lui a dit qu'elle était partie à l'université en deuxième année de médecine. Il précise que tout est possible et rappelle que chacun a le droit d'étudier, d'avancer. Les enfants en situation de handicap réfléchissent à leur manière, il faut juste qu'une connexion soit établie par un travail quotidien et de l'empathie. Il précise que cela fonctionne. Le métier d'AESH est à cheval sur plusieurs disciplines. Malheureusement, ils n'ont pas de statut et cela reste un métier précaire. Cependant, il affirme qu'ils continueront d'œuvrer en ce sens. Ce travail apaise les enfants, les parents et l'enseignant et apprend à l'enfant à être autonome. Cela fonctionne, mais il faut du courage.

**Monsieur le Maire** les remercie pour tous ces propos et ajoute que ce sujet leur tient particulièrement à cœur. Cette compétence relève de l'Éducation nationale. Chaque fois qu'ils pourront accompagner ce type de projet dans la durée, Stains répondra toujours présent. Ceci a déjà été fait par ailleurs pour d'autres situations. Ceci ne les empêchera pas de toujours exiger auprès de l'État que ce sujet soit pris au sérieux. Il s'agit d'une cause nationale que de pouvoir accompagner les enfants porteurs de handicap. C'est une question d'égalité et de dignité.

Il ajoute être déjà intervenu à ce sujet, avec Monsieur Mathieu DEFREL, auprès des différents ministres ayant en charge la question du handicap. Le combat se poursuit avec les associations et les parents d'élèves.

En l'absence de questions, il est proposé de procéder au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **33 voix pour**

**ARTICLE UN : APPROUVE** la convention de mise à disposition, ci-annexée, de locaux scolaires, au profit de l'association « LA RÉSIDENCE SOCIALE » agissant pour son établissement l'Externat Médico-Professionnel (EMPRO) situé au 26 Rue du Bois Moussay à Stains, dans le cadre de l'accompagnement d'enfants présentant des troubles du spectre autistique.

**ARTICLE DEUX : DIT** que cette mise à disposition de locaux est consentie à titre gratuit, conformément aux dispositions de l'article L.2125-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, car répondant à la satisfaction d'un intérêt général que constitue l'accompagnement des enfants présentant des troubles du spectre autistique.

**ARTICLE TROIS : AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à leur exécution.

**ARTICLE QUATRE : DIT** que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

**Affaire n° 4.1 - Convention de partenariat entre la ville de Stains et la Fédération Sportive et Gymnique du Travail dans le cadre du projet Erasmus+, intitulé "Développement des pratiques sportives entre Stains et Al Amari"**

Rapporteur : M. Fodié SIDIBE

**Monsieur le Maire** précise que ce rapport sera présenté par Fodié SIDIBE, et porte sur la convention de partenariat entre la ville de Stains et la Fédération Sportive et Gymnique du Travail dans le cadre du projet Erasmus+ intitulé « Développement des pratiques sportives entre Stains et Al Amari ».

**Monsieur Fodié SIDIBE** indique qu'il s'agit d'une convention de partenariat entre la ville de Stains et la Fédération Sportive et Gymnique du Travail (FSGT) dans le cadre du projet Erasmus+ intitulé « Développement des pratiques sportives entre Stains et Al Amari ».

En février 2025, la ville de Stains, le camp d'Al Amari et la Fédération Sportive et Gymnique du Travail ont répondu à un appel à projets Erasmus+ dans le cadre des projets de mobilité pour les animateurs de jeunesse intitulé « Développement des pratiques sportives entre Stains et Al Amari. » Pour rappel, la ville de Stains est jumelée avec le camp d'Al Amari depuis 1999 et la FSGT depuis 1982. Ce lien de solidarité et d'amitié se traduit par des actions concrètes, comme réalisé à travers la convention. Ces actions s'inscrivent dans divers domaines tels que la culture, l'éducation, la santé et le sport.

Ce projet a pour objectif de mettre en place des échanges internationaux entre la France et la Palestine, afin de renforcer les pratiques sportives des animateurs de jeunesse de Stains et d'Al Amari, en lien avec la FSGT. L'ensemble du programme est soutenu par l'Agence nationale du service civique, qui gère le déroulement du programme Erasmus+ en France. Les fonds alloués pour ce projet seront versés en deux tranches à la ville de Stains.

**Monsieur le Maire** le remercie, précise que ce projet est très important et indique qu'une convention a été signée avec la FSGT, partenaire historique de la ville, au profit des jeunes sportifs du camp d'Al Amari, de l'encadrement sportif malgré un contexte extrêmement difficile. Mais preuve en est que les projets, malgré tout, continuent de se mettre en place avec le camp d'Al Amari. Il ajoute qu'ils ne peuvent que se réjouir de ce travail qui permet de tisser le lien autour de la pratique sportive.

La parole est donnée à Madame Marie-Claude GOUREAU.

**Madame Marie-Claude GOUREAU** demande comment cela va s'organiser, si Stains recevra des enfants ou autre. Elle rappelle qu'ils ont le projet, la convention, mais qu'ils ne connaissent pas l'organisation. Elle s'enquiert de savoir qui recevra les enfants.

**Monsieur le Maire** répond qu'ils sont plus sur l'encadrement, sur l'accompagnement des animatrices et des animateurs qui interviendront dans un cadre sportif. C'est pour cette raison qu'ils sont accompagnés par la FSGT. Le principe est d'accompagner en termes d'apprentissage sur les nouvelles pratiques sportives, etc. - les animateurs émanant du camp d'Al Amari pour qu'ils puissent mettre en place des activités sur place. Ceci a déjà été fait. Il s'agit d'officialiser cette démarche, étant donné qu'ils ont la chance d'avoir des

## Ville de Stains

cofinancements. Cela permet d'accompagner la formation de ces pratiquants éducatrices, éducateurs sportifs. Rien n'empêche toutefois d'avoir des échanges, des éducateurs sportifs qui pourront se rendre au camp d'Al Amari. C'était notamment le cas de l'ancien responsable sportif, qui s'était rendu sur place. Ils avaient également reçu des éducateurs sportifs, y compris autour de la pratique de l'escrime. Deux championnes d'escrime de Palestine avaient été reçues, qui voulaient apprendre quelques nouvelles techniques d'apprentissage. Elles avaient été mises en relation avec la Fédération d'escrime. Tout ceci avait été piloté par la FSGT, partenaire historique de la ville. Par ailleurs, elle a été la première association sportive à mener des actions dans les camps de réfugiés en Palestine. La FSGT a mené ses premières actions au début des années 80 dans les camps situés sur la ville d'Hébron. Ce fut la première association qui a une expérience très importante, qui est reconnue par l'ensemble des institutions internationales, y compris par les services consulaires français, etc.

Il ajoute qu'ils auront l'occasion de recevoir des éducatrices et éducateurs à Stains, qui pourront présenter le travail qu'ils ont pu apprendre avec la FSGT.

La parole est donnée à Monsieur Fodié SIDIBE.

**Monsieur Fodié SIDIBE** confirme que cela concerne des échanges de compétences avec les éducateurs sportifs issus du camp d'Al Amari, ceux de la FSGT et ceux de la ville de Stains.

**Monsieur le Maire** propose de procéder au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **33 voix pour**

**ARTICLE UN : APPROUVE** la convention de partenariat, ci-annexée, entre la commune de Stains et la Fédération Sportive et Gymnique du Travail (FSGT) dans le cadre du projet Erasmus+ intitulé « Développement des pratiques sportives entre Stains et Al Amari ».

**ARTICLE DEUX : AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à leur exécution.

**ARTICLE TROIS : DIT** que les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits ouverts à cet effet au budget de l'exercice correspondant.

**Affaire n°4.2 - Convention tripartite de partenariat pour l'organisation d'une résidence artistique en 2026 entre la Ville de Stains, le Studio Théâtre de Stains et l'Association « Spectacles en Cabotage »**

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

**Monsieur le Maire** propose de passer au rapport suivant, qui est une convention tripartite de partenariat pour l'organisation d'une résidence artistique en 2026 entre la Ville de Stains, le Studio Théâtre de Stains et l'Association « Spectacles en Cabotage ». Il s'agit d'un projet plutôt tourné vers la culture, afin de recevoir en résidence artistique. Il rappelle que l'artiste Ramzi ABUREDWAN est déjà en résidence avec Stains. Au fil du temps, cet artiste a pu connaître les activités du Studio Théâtre de Stains. Est évoqué le travail extrêmement important mené en matière d'action culturelle par le STS. Au fil du temps, ils ont appris à se connaître, à partager un certain nombre d'expériences et de pratiques culturelles. L'idée serait de favoriser ce partenariat. La ville a joué un rôle important de coordination et d'accompagnement autour d'un projet important qui associera l'association Spectacle en Cabotage, qui organise déjà des démarches culturelles dans d'autres territoires et qui accompagne toutes les démarches culturelles de Ramzi ABUREDWAN, qui a été le premier à créer une association de musique, Al Kamandjati, située à Ramallah, qui travaille sur la

## Ville de Stains

pratique musicale d'orchestre symphonique ou d'orchestre. Le fait de favoriser le lien avec cette association est bénéfique. Ramzi ABUREDWAN animé également à Stains des ateliers avec le conservatoire. Il sera également présent autour de ce projet pour l'année 2026. L'idée sera également de travailler le lien intergénérationnel, d'associer des enfants, des jeunes, des familles et des seniors. Il existe déjà une très forte demande de Stanoises et de Stanois pour participer à ces ateliers. Il ajoute qu'il y aura également des représentations du spectacle.

En l'absence de remarques, il est proposé de procéder au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **33 voix pour**

**ARTICLE UN : APPROUVE** la convention tripartite de partenariat pour l'organisation d'une résidence artistique en 2026 entre la Ville de Stains, le Studio Théâtre de Stains et l'Association Spectacles en Cabotage, ci-annexée.

**ARTICLE DEUX : AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à leur exécution.

**ARTICLE TROIS : DIT** que les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits ouverts à cet effet au budget de l'exercice correspondant.

**Affaire n°4.3 - Convention de reversement de subvention en vue de sa gestion entre la commune de Stains et l'association « Pour le jumelage entre les camps de réfugiés palestiniens et les villes françaises » (AJPF) dans le cadre du projet franco-palestinien « Apprentissage de la langue française pour les enfants des camps de réfugiés 2025-2028 »**

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire évoque la convention de reversement de subvention en vue de la gestion entre la commune de Stains et l'association « Pour le jumelage entre les camps de réfugiés palestiniens et les villes françaises » (AJPF). Stains est membre de l'AJPF depuis de très nombreuses années, la deuxième ville membre de cette association après Montataire. Cette dernière leur avait permis, de très nombreuses années auparavant, d'officialiser en 1998 un accord de coopération suite à une rencontre avec le camp d'Al Amari. Il s'agit d'une association nationale importante qui les accompagne, avec 62 villes adhérentes.

Stains travaille avec cette association depuis très longtemps autour d'un projet de l'apprentissage de la langue française pour les enfants des camps de réfugiés. Ce projet est la fédération de plusieurs villes intéressées à travailler sur l'apprentissage de la langue française. Il est important que la France puisse avoir une expression forte en Palestine, dans les territoires occupés. Montataire travaille avec eux ainsi que Grigny et d'autres villes comme Mauléon, situées en province.

À la base, ce projet était un peu informel, créé quelques années auparavant avec le camp d'Al Amari. Au vu de son importance et en accord avec les services du consulat de France, ils ont pensé qu'il serait intéressant de pouvoir répondre à un appel à projets de cofinancement. Monsieur le Maire précise qu'un cofinancement assez important a ainsi été obtenu, qui ne couvre cependant pas tous les frais d'accompagnement pour permettre à des jeunes, à des enfants l'apprentissage de la langue. Cependant, ceci a permis d'obtenir une subvention d'environ 88 000 euros. Fortes de leur expérience à Stains, les villes qui se sont associées sur l'apprentissage de la langue française ont souhaité que Stains soit un peu le pilote de cette action. De fait, la subvention sera versée sur le compte de la ville qui, en lien avec l'AJPF et les autres villes, travaillera conjointement pour voir de quelle manière elles pourront répondre

aux besoins selon les différents camps. Il précise parler de la partie en Cisjordanie, étant donné qu'il est impossible de mener des actions similaires sur la partie de Gaza, où il y a énormément de camps.

L'association et les villes adhérentes, y compris les associations venant de partout en France, ont souhaité que Stains soit le pilote, ayant déjà de l'expérience. Ce projet est très important, avec des cofinancements y compris de l'État. Cela concernera environ 100 élèves, avec une parité de 50 filles et 50 garçons dans le cadre de l'apprentissage. Ceci n'a pas suscité de sujet particulier. Ce projet durera 3 ans.

Il rappelle que ce projet avait déjà fait l'objet de discussions, un cofinancement ayant déjà été demandé quelques années auparavant pour la ville. Il s'agit cependant d'une démarche beaucoup plus globale.

En l'absence de remarques, il est proposé de procéder au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **33 voix pour**

**ARTICLE UN : APPROUVE** la convention de reversement de subvention en vue de sa gestion, entre la commune de Stains et l'Association pour le Jumelage entre les camps de réfugiés Palestiniens et les villes Françaises (AJPF), ci-annexée, dans le cadre de l'appel à projet franco-palestinien « Apprentissage de la langue française pour les enfants des camps de réfugiés palestiniens » 2025 - 2028.

**ARTICLE DEUX : APPROUVE** le reversement de la subvention perçue du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères à l'AJPF pour un montant de 88 366 €, auquel s'ajoute la participation de la ville au projet d'un montant de 8 352 €.

**ARTICLE TROIS : AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à leur exécution.

**ARTICLE QUATRE : DIT** que les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits ouverts à cet effet au budget de l'exercice correspondant.

**Affaire n° 5.1 - Approbation de la convention communale de gestion urbaine de proximité 2025-2030 entre la ville de Stains et les bailleurs sociaux du territoire**

Rapporteur : M. Géry DYKOKA NGOLO

Monsieur le Maire propose de passer à la convention communale de gestion urbaine de proximité 2025-2030 entre la ville de Stains et les bailleurs sociaux du territoire. La parole est donnée à Monsieur Géry DYKOKA NGOLO.

Monsieur Géry DYKOKA NGOLO explique que l'une des priorités du contrat d'actions municipale à Stains est d'améliorer le cadre et les conditions de vie des habitants des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV). C'est dans cette perspective qu'un responsable de secteur Gestion Urbaine de Proximité (GUP) a été recruté en avril 2024. Il a pour principales missions d'assurer le suivi de la convention intercommunale et communale de GUP, de suivre les tableaux d'exonération de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) des bailleurs, ainsi que d'animer et de gérer la réalisation des actions préconisées visant à améliorer la vie quotidienne des habitants.

La convention-cadre unique relative à la Gestion Urbaine de Proximité (GUP) et à l'abattement de la TFPB, initialement signée en 2017 et prorogée à deux reprises, arrivera à échéance le 31 décembre 2024.

Pour bénéficier de cet abattement dans les QPV, l'article 1388 bis du Code Général des Impôts impose que les bailleurs sociaux soient signataires, au 1<sup>er</sup> janvier de l'année d'imposition, d'un contrat de ville ainsi que d'une convention annexée. Cette convention concerne l'entretien et la gestion du parc social et vise à améliorer la qualité du service rendu aux locataires.

Concernant les principales évolutions de la nouvelle convention, deux nouveaux outils sont créés pour améliorer la transparence : une fiche « principe d'éligibilité des opérations » pour établir un référentiel commun des actions éligibles à l'abattement et une procédure permettant de disposer d'indicateurs de coûts pour certains actes de gestion (remise en état, réparations d'ascenseurs, etc.) en QPV et hors QPV.

Le calendrier des instances GUP/TFPB est réajusté pour mieux coïncider avec celui du contrat de ville et renforcer la collaboration entre villes et bailleurs. Les villes pourront exprimer leurs priorités en amont et analyser les programmes proposés.

Les pourcentages minimaux d'investissement de l'abattement TFPB évoluent : la part dédiée aux volets sociaux (personnel de proximité, concertation /sensibilisation, animation/liens sociaux) passe de 8 % à une fourchette de 15 à 20 %. La part consacrée aux actions interbailleurs sur des sujets d'intérêt territorial (nuisibles, tranquillité résidentielle, troubles psychiatriques, dépôts sauvages, etc.) passe de 2 % à une fourchette de 3 à 5 %, soit entre 480 000 euros et 800 000 euros par an à l'échelle de l'intercommunalité. Cela ne concerne pas uniquement Stains, mais les 9 villes de Plaine Commune. Ces fonds peuvent être utilisés individuellement ou mutualisés selon la pertinence des projets.

En conclusion, le Conseil municipal est appelé à approuver la convention relative à la gestion urbaine de proximité de la ville de Stains annexée et à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention, ainsi que tout acte y afférant, et à procéder à leur exécution.

**Monsieur le Maire** le remercie et précise que cette convention durera 5 années, même s'ils seront parfois amenés à faire quelques réajustements. Des bilans d'étapes seront effectués pour adapter les besoins, les attentes dans ce cadre-là. Monsieur Géry DYKOKA NGOLO travaille à ce sujet en lien avec la Conférence communale du logement. Un travail important est également mené avec l'ensemble des bailleurs qui sont sur la ville, bailleurs qu'ils rencontrent assez souvent y compris avec les amicales des locataires sur des sujets importants de rénovation, sur des sujets de charges, etc. Ce rapport est très important.

La parole est donnée à Madame Marie-Claude GOUREAU.

**Madame Marie-Claude GOUREAU** évoque les bailleurs sociaux et la gestion de proximité et demande où en est la brigade de nuit dont il est question depuis longtemps. Une subvention a été votée, il avait été précisé que les bailleurs sociaux avaient signé les conventions. Cela devait être mis en place. Cependant, aucun changement n'a été constaté sur le terrain : il y a toujours des jeunes qui squattent les halls, des voitures qui brûlent, etc. Elle se demande ainsi à quoi sert la brigade de nuit et à quel moment elle sera mise en place.

**Monsieur Géry DYKOKA NGOLO** confirme le vote favorable en faveur de ce GIP. La participation des bailleurs sociaux avait pris beaucoup de temps. Ceci a depuis été validé et le recrutement est en cours, ce qui prend du temps. Ce sujet a pris du temps. Cela ne fait pas 2 ans que le bailleur a donné son accord et que les recrutements ont débuté. Cependant, le sujet date d'avant 2 ans. Il ajoute qu'ils ont également besoin que cela se mette en place. Lorsque les bailleurs ont rétrogradé à une époque, il rappelle qu'ils étaient en première ligne pour leur demander de ne pas reculer. Le nécessaire avait été fait pour que ce sujet ne soit pas abandonné.

Le recrutement est en cours, mais au vu de la situation, ils ne peuvent pas aller de façon hasardeuse sur les recrutements. Ceci nécessitera la contribution de l'ensemble des habitants, de tous les acteurs qui attendent cela impatiemment. Il leur faut avoir une qualité de recrutement irréprochable.

**Monsieur le Maire** le remercie et ajoute qu'il est important de rappeler que ce travail - à l'initiative de la ville - est important. L'ensemble des bailleurs avaient été sollicités pour travailler sur un processus de brigade d'intervention de nuit. Il rappelle que la ville n'a aucune obligation de rentrer dans ce type de dispositif dès lors que cela concerne les bailleurs. Ces derniers ont été fortement sollicités en ce sens, y compris pour activer la taxe TFPB, afin qu'ils s'engagent sur une médiation de nuit, ce qui a pris énormément de temps. Ceci n'est toutefois pas propre à Stains. Pour exemple, le GIP d'Aubervilliers a mis 10 ans avant de se mettre en place contre environ 5 ans pour Stains. Ceci a abouti, même si cela n'a pas été simple. La validation des principaux bailleurs était attendue. Tous n'ont pas souhaité y participer, mais la quasi-totalité ont participé à ce GIP, comprenant qu'il y avait un intérêt pour eux, notamment une présence nocturne. Mais cela ne règlera pas tout, en plus de la présence policière. Il rappelle qu'il y a désormais un commissariat en plein exercice sur Stains avec les mêmes effectifs. Depuis plusieurs mois, la présence policière est beaucoup plus importante sur la ville, avec également le développement de la présence de la police municipale de manière beaucoup plus régulière la nuit, ainsi qu'une réponse en matière de médiation. Ceci a pris beaucoup de temps, il a également fallu attendre le retour du contrôle de légalité du préfet pour donner l'accord et le feu vert. Désormais, ils sont dans une phase de recrutement pour constituer l'équipe. Dès qu'elle le sera, ils reviendront vers les élus et vers les habitants pour annoncer la mise en opération de l'équipe de médiateurs de nuit.

Concernant le patrimoine des bailleurs, ce ne sont pas des médiateurs qui vont tourner dans l'espace public qui ne relèvent pas des propriétés des bailleurs : ils seront dans les propriétés au Clos Saint-Lazare, La Prêtresse, au Moulin Neuf, à la Cité Jardin, à la Cité du Paradis, aux Peupliers, etc. Ce n'était cependant pas le sujet du rapport.

En l'absence de questions, il est proposé de procéder au vote.

**LE CONSEIL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **33 voix pour**

**ARTICLE UN : APPROUVE** la convention relative à la gestion urbaine de proximité de la ville de Stains, ci-annexée, pour la période 2025-2030.

**ARTICLE DEUX : AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à leur exécution.

**Affaire n°6.1 - Convention au titre du fonds d'intervention régional (FIR) entre l'agence régionale de santé d'Île-de-France et la commune de Stains relative au financement des actions et des expérimentations de santé en faveur de la performance, la qualité, la coordination, la permanence, la prévention, la promotion de la santé et la sécurité sanitaire dans le cadre du projet "Pass ambulatoire Stains 2025"**

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

**Monsieur le Maire** va présenter ces rapports en l'absence de Madame Najia AMZAL. Ce rapport concerne une convention au titre du Fonds d'Intervention Régional (FIR) entre l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France et la commune de Stains relative au financement des actions et des expérimentations de santé en faveur de la performance, la qualité, la coordination, la permanence, la prévention, la promotion de la santé et la sécurité sanitaire dans le cadre du projet « Pass ambulatoire Stains 2025 ». Cette action est très importante, et leur permettra d'obtenir un cofinancement de 41 764 euros.

En l'absence de remarques, il est proposé de procéder au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **33 voix pour**

**ARTICLE UN : APPROUVE** la convention annuelle au titre du Fonds d'Intervention Régional (FIR) entre l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France et la commune de Stains relative au financement des actions et des expérimentations de santé en faveur de la performance, la qualité, la coordination, la permanence, la prévention, la promotion de la santé et la sécurité sanitaire dans le cadre du projet « PASS ambulatoire 2025 », ci-annexée.

**ARTICLE DEUX : AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à son exécution.

**ARTICLE TROIS : DIT** que les dépenses et les recettes en résultant sont inscrites au budget de l'exercice correspondant.

**Affaire n°6.2 - Convention entre l'agence régionale de santé (ARS) Île-de-France et la commune de Stains relative à la participation financière de l'agence régionale de santé Île-de-France au financement des actions et des expérimentations de santé en faveur de la performance, la qualité, la coordination, la permanence, la promotion ainsi que la sécurité sanitaire dans le cadre du projet « prévention nutritionnelle 2025 »**

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

**Monsieur le Maire** précise que ce rapport concerne la convention entre l'Agence Régionale de Santé (ARS) Île-de-France et la commune de Stains relative à la participation financière de l'ARS Île-de-France au financement des actions et des expérimentations de santé en faveur de la performance, la qualité, la coordination, la permanence, la promotion ainsi que la sécurité sanitaire dans le cadre du projet prévention nutritionnelle 2025. Ce projet est mené depuis de très nombreuses années : ils en ont besoin pour lutter contre toutes les maladies, y compris l'obésité et faire en sorte d'offrir aux enfants et à la population tous les éléments pour aller vers une alimentation beaucoup plus saine. La ville participe activement à cette démarche avec quelques associations. Une subvention de 10 000 euros a été obtenue, qui permettra de mettre en place ces actions, qui coûtent cependant beaucoup plus cher. La ville met au moins entre 60, voire 80 % de cofinancement. Cette subvention les aidera cependant.

En l'absence de remarques, il est proposé de procéder au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **33 voix pour**

**ARTICLE UN : APPROUVE** la convention entre l'Agence Régionale de Santé (ARS) Île-de-France et la commune de Stains relative à la participation financière de l'ARS Île-de-France au financement des actions et des expérimentations de santé en faveur de la performance, la qualité, la coordination, la permanence, la prévention, la promotion ainsi que la sécurité sanitaire - Prévention nutritionnelle, au titre de l'année 2025.

**ARTICLE DEUX : AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à leur exécution.

**ARTICLE TROIS : DIT** que les dépenses et les recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

**Affaire n°6.3 - Convention entre l'agence régionale de santé (ARS) Île-de-France et la commune de Stains relative à la participation financière de l'agence régionale de santé Île-de-France au financement des actions et des expérimentations en faveur de la performance, la qualité, la coordination, la permanence, la promotion ainsi que la sécurité sanitaire dans le cadre du projet « prévention des cancers 2025 »**

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire indique que ce rapport concerne la convention entre l'Agence Régionale de Santé (ARS) Île-de-France et la commune de Stains relative à la participation financière de l'ARS Île-de-France au financement des actions et des expérimentations en faveur de la performance, la qualité, la coordination, la permanence, la promotion ainsi que la sécurité sanitaire dans le cadre du projet « prévention des cancers 2025 ». Il s'agit de la prévention des cancers, y compris dans le cadre d'Octobre Rose avec l'obtention d'une subvention de 5 000 euros, qui est en baisse. De fait, la ville a dû se substituer à cette baisse.

En l'absence de remarques, il est proposé de procéder au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **33 voix pour**

**ARTICLE UN : APPROUVE** la convention, ci-annexée, entre l'Agence Régionale de Santé (ARS) Île-de-France et la commune de Stains relative à la participation financière de l'ARS Île-de-France au financement des actions et des expérimentations de santé en faveur de la performance, la qualité, la coordination, la prévention, la promotion ainsi que la sécurité sanitaire, au titre de l'année 2025, dans le cadre du projet « Prévention des cancers ».

**ARTICLE DEUX : AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à leur exécution.

**ARTICLE TROIS : DIT** que les dépenses et les recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

**Affaire n°7.1 - Convention constitutive d'un groupement de commandes pour la passation d'un accord-cadre mono attributaire relatif aux prestations de diagnostics et actions de dératisation**

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

## Ville de Stains

**Monsieur le Maire** indique que ce rapport concerne la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la passation d'un accord-cadre mono attributaire relatif aux prestations de diagnostics et actions de dératisation. Cela concerne la partie ville et non pas le bailleur. Une réflexion a été menée, à l'échelle du territoire de Plaine Commune, à mener une stratégie de lutte contre les rats à l'échelle du territoire pour éviter que chaque ville mène son action de son côté et pour essayer d'avoir des prestataires de qualité ayant une intervention sur l'ensemble du territoire de Plaine Commune, la question de la dératisation étant un sujet très important, souvent évoqué en Bureau de territoire par l'ensemble des maires des 9 villes que composent l'EPT Plaine Commune.

Stains a souhaité participer à ce groupement, car c'est intéressant en termes financiers, car beaucoup moins cher. Par ailleurs, cela permet de capter des partenaires très spécialisés sur le sujet. Sont concernées la commune de Stains, la commune nouvelle de Saint-Denis, Villetaneuse, Épinay-sur-Seine. Il est proposé que l'EPT puisse coordonner ce groupement de commande. Stains s'engage de plus en plus dans le cadre de groupements d'achats avec Plaine Commune, ce qui est très intéressant pour la ville et pour ses équipes. Ceci permet de capter - dans le cadre des appels d'offres, car tout est règlementaire et il faut respecter l'aspect juridique - des partenaires très performants là-dessus.

La ville de Stains est intéressée par deux lots: un premier lot d'un montant minimum de 14 000 euros et maximum de 84 000 euros hors taxes pour l'ensemble de la durée, puis le lot numéro 6 avec un montant maximum de 60 000 euros HT.

La parole est donnée à Monsieur Christopher DIBATHIA.

**Monsieur Christopher DIBATHIA** évoque le temps perdu pour ce rapport. Au-delà de la question technique de la mutualisation des efforts avec les autres villes de Plaine Commune, le fléau des rats revêt un enjeu de salubrité publique, de dignité pour beaucoup. La mutualisation est une bonne chose, pour laquelle ils voteront favorablement. Cependant, ils seront très vigilants, car depuis le mandat, beaucoup d'argent est dépensé, mais ils constatent qu'il y a très peu de suivis. Il souhaiterait, lorsqu'ils dépensent autant pour des sujets aussi importants, avoir des rapports, des retours, des évaluations.

Dans un second temps, il précise que cela ne suffira pas et qu'il faudra un véritable plan local de prévention avec des bacs fermés, la vérification de l'hygiène des espaces publics, la sensibilisation des habitants. C'est un bon point, mais ce ne sera pas suffisant.

**Monsieur le Maire** le remercie et rappelle que des actions étaient déjà menées depuis plusieurs décennies. La présence des rats dans l'espace public est plus ou moins importante en fonction des périodes. Des actions de prévention sont déjà menées, ainsi que des travaux, mais la cause est également liée au fait que des citoyens jettent de la nourriture à l'extérieur, etc. Des actions sont menées conjointement avec les bailleurs, car parfois, c'est dans les propriétés des bailleurs que sont rencontrées certaines difficultés. L'idée serait de renforcer les agents, avec une montée en compétence et de bien suivre tout le travail mené par l'ensemble des partenaires. **Monsieur le Maire** assure qu'ils seront plus qu'attentifs à ce que ce travail soit réalisé dans les meilleures conditions et qu'il y ait des résultats conséquents. Il faudra également mener toute une campagne de prévention ainsi qu'une campagne de verbalisation pour les personnes ne respectant pas les règles, notamment quand elles jettent de la nourriture à l'extérieur, etc. Ceci est déjà arrivé avec des particuliers et des commerçants, dont certains avaient déjà été fortement sanctionnés pour avoir jeté de la nourriture à l'extérieur, sans respecter les règles d'hygiène élémentaires.

En l'absence de remarques, il est proposé de procéder au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **33 voix pour**

**ARTICLE UN : APPROUVE** la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la passation d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande ayant pour objet des prestations de diagnostics et actions de dératisation, ci-annexée.

**ARTICLE DEUX : APPROUVE** la désignation de l'Établissement public territorial Plaine Commune comme coordonnateur du groupement de commandes pour la passation, l'attribution, la notification, et s'agissant uniquement des lots 1, 2, 3, 4, 6, 7, l'exécution de l'accord-cadre.

**ARTICLE TROIS : APPROUVE** la désignation de la Commission d'Appel d'Offres du coordonnateur en tant que Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes.

**ARTICLE QUATRE : AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention constitutive dudit groupement de commandes, ainsi que tout acte y afférent, et à prendre toutes les mesures d'exécution de la convention.

**ARTICLE CINQ : AUTORISE** Monsieur le Président de l'Établissement Public Territorial Plaine Commune, ou son représentant, en qualité de coordonnateur du groupement de commandes, selon ses propres règles, à passer, à signer et notifier les marchés pour le compte des membres du groupement.

**ARTICLE SIX : AUTORISE** dans le cas où la procédure d'appel d'offres est déclarée infructueuse, Monsieur le Président de l'Établissement Public Territorial Plaine Commune, ou son représentant, à poursuivre par voie de marché passé sans publicité ni mise en concurrence préalable, ou par la voie d'un nouvel appel d'offres conformément aux dispositions du code de la commande publique.

**ARTICLE SEPT : DIT** que les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits ouverts à cet effet au budget de l'exercice correspondant.

**Affaire n°7.2 - Attribution du marché de maîtrise d'œuvre architecturale, technique et paysagère pour l'extension de l'école primaire Victor Renelle**

Rapporteur : M. Azzédine TAIBI

Monsieur le Maire précise que ce rapport très important concerne l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre architecturale, technique et paysagère pour l'extension de l'école primaire Victor Renelle. Il s'agissait de l'une des priorités de la ville de Stains que de procéder à des travaux importants d'extension de cette école primaire, ce qui permettra ensuite de retravailler, de redessiner la carte scolaire. Ce travail a déjà été engagé par Monsieur Mathieu DREFREL, l'ensemble des services et l'Éducation nationale. Il était nécessaire de lancer une consultation qui porte sur une mission de maîtrise d'œuvre architecturale. Le souhait est que ce projet soit bien intégré dans le tissu urbain de Victor Renelle et de l'école déjà existante. Suite à la procédure d'appel d'offres, il a été proposé d'attribuer ce marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension de l'école Victor Renelle à la société GUA - Groupement d'Urbanistes Architectes - basée sur Paris, dont l'offre était économiquement la plus avantageuse pour un montant global forfaitaire de 445 680 euros TTC. La mission de base sera d'un montant de 399

000 euros TTC et la mission complémentaire aux alentours de 46 680 euros TTC. C'est une très bonne nouvelle, car ceci va permettre d'engager le travail important - déjà engagé depuis quelques années - de l'extension de l'école primaire Victor Renelle.

En l'absence de remarques, il est proposé de procéder au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **33 voix pour**

**ARTICLE UN : APPROUVE** l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre architecturale, technique et paysagère pour l'extension de l'école primaire Victor Renelle à la société GUA - Groupement Urbanistes Architectes, mandataire du groupement d'entreprises, sise 16 Villa des Nymphéas - 75020 PARIS, dont l'offre est économiquement la plus avantageuse pour un montant global et forfaitaire de **445 680,00 TTC**, décomposé comme suit :

- Missions de base pour un montant de 399.000 € TTC ;
- Missions complémentaires pour un montant de 46.680 € TTC.

**ARTICLE DEUX : AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le marché de maîtrise d'œuvre architecturale, technique et paysagère pour l'extension de l'école primaire Victor Renelle, ainsi que toute pièce y afférant, conformément à la décision de la Commission d'appel d'offres.

**ARTICLE TROIS : DIT** que les dépenses en résultant sont inscrites au budget de l'exercice correspondant.

**Affaire n° 7.3 - Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension de la Mairie (réalisation d'une nouvelle salle du conseil) et la restauration du clos-couvert, à Stains**

Rapporteur : M. Azzédine TAIBI

Monsieur le Maire passe à l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension de la Mairie (réalisation d'une nouvelle salle du conseil) et la restauration du clos-couvert, à Stains. Ce projet est lié à la réalisation d'un nouveau parc attenant à la mairie, juste derrière. L'Hôtel de Ville est classée dans le patrimoine et fait l'objet d'une surveillance, d'un regard très attentif de la part des Architectes des Bâtiments de France. Afin de procéder aux travaux relatifs à l'extension, il est apparu nécessaire que la ville puisse lancer une consultation relative à la maîtrise d'œuvre pour pouvoir réaliser la salle du conseil dans un premier temps, et toute la partie restauration des locaux existants. Ce sera un très beau projet, dont la maquette, les grandes phases pourront être prochainement présentées, avec une restauration qui se fera sur un certain nombre d'années. Ce marché, suite à l'appel d'offres, a été attribué à la société MX Architecture, mandataire du groupement d'entreprises. Cette entreprise est également située sur Paris, dont l'offre était intéressante et la plus avantageuse pour la collectivité, d'un montant de 591 600 euros. Cet appel d'offres, quand il s'agit de partir sur une attribution de marché, se compose à deux niveaux : une mission de base d'un montant d'environ 517 000 euros. Il y a également une mission complémentaire d'un montant d'environ 73 000 euros. Ceci est une bonne nouvelle et permettra d'enclencher les études, la maîtrise d'ouvrage et d'avoir une visibilité sur le projet d'extension avec la salle du conseil et d'autres ouvrages qui viendront compléter la restauration de l'Hôtel de Ville, qui est un très beau bâtiment situé proche de la Cité Jardin. Ceci fait l'objet de beaucoup de regards attentifs de l'ABF.

En l'absence de remarques, il est proposé de procéder au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **33 voix pour**

**ARTICLE UN : APPROUVE** l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension de la mairie (réalisation d'une nouvelle salle du conseil) et la restauration du clos-couvert, à Stains (93) à la société MX ARCHITECTURE, mandataire du groupement d'entreprises, sise 25 rue Jean Leclaire - 75017 Paris, dont l'offre est économiquement la plus avantageuse pour un montant global et forfaitaire de **591.660 € TTC**, décomposé comme suit :

- Missions de base pour un montant de 517.860 € TTC
- Missions complémentaires pour un montant de 73.800 € TTC.

**ARTICLE DEUX : AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension de la mairie (réalisation d'une nouvelle salle du conseil) et la restauration du clos-couvert conformément à la décision de la Commission d'appel d'offres.

**ARTICLE TROIS : DIT** que les dépenses en résultant sont inscrites au budget de l'exercice correspondant.

#### **Affaire n° 7.4 - Décision modificative n° 1 pour l'exercice 2025**

Rapporteur : M. Azzédine TAIBI

**Monsieur le Maire** en vient à la décision modificative n° 1 pour l'exercice 2025. Ce rapport est récurrent. Il s'agit de la première décision modificative pour l'année 2025 depuis le vote du budget primitif le 27 mars. Il est important d'apporter des ajustements sur les dépenses et sur les recettes de la section de fonctionnement ainsi que sur celles de la section d'investissement. Il salue et remercie l'excellent travail mené par les services et tout particulièrement par le service financier qui permet d'avoir un budget et une situation financière sérieuse, responsable à Stains malgré les coups difficiles portés par la baisse des subventions et par la suppression des cofinancements qu'ils peuvent avoir. Il s'agit, en effet, d'avoir une gestion très rigoureuse tournée vers l'intérêt des habitants.

Les principales modifications sur les recettes de fonctionnement sont les suivantes : un ajustement sur le produit fiscal pour l'année 2025 et les compensations au titre de la taxe foncière respectivement de 215 000 euros et de 62 522 euros ; une diminution de 50 000 euros du produit attendu au titre de la taxe additionnelle aux droits de mutation, compte tenu du montant réalisé à fin septembre. Un ajustement des prévisions concernant les dotations et fonds de péréquation (DGF, DSU, DNP, FSRIF, FPIC, ...) aux montants notifiés en cours d'année, soit au global environ 277 529 euros. Une prise en compte de subventions et participations de fonctionnement supplémentaires ou non prévues au budget primitif pour un montant total de 181 000 euros.

Sur la partie des dépenses de fonctionnement, des ajustements ont été effectués sur les budgets des services d'un montant de 45 294 euros : est à noter une diminution de 20 000 euros des crédits prévus pour les intérêts de la ligne de trésorerie. Tous ces ajustements concernant la section de fonctionnement permettent de l'équilibrer en dépenses et recettes à hauteur de 1 125 059 euros.

La partie investissement est importante, avec quelques modifications en matière de recettes : les produits attendus au titre de la taxe d'aménagement soit + 100 000 euros, un ajustement

de la dotation au titre des amendes de police au montant notifié de 88 131 euros, une prise en compte des subventions d'investissement obtenues dans le cadre de la DPV pour un total de 2 035 281 euros, qui permettront :

- d'aménager les locaux de la future Maison pour tous de l'Avenir Maroc pour un budget de 960 000 euros,
- la réfection des tribunes du stade Delaune pour 592 773 euros suite à un incendie. Les procédures ont été très longues avec les assureurs, tombées en pleine période Covid. Un ravalement sera prochainement effectué pour rendre très belle toute la façade des tribunes.
- La remise en état des offices de restauration collective pour 482 508 euros

Doit également être prise en compte l'inscription d'une subvention et d'un prêt gratuit de la CAF pour l'aménagement de la Maison du Maroc pour un total de 190 722 euros.

S'agissant des dépenses d'investissement, quelques modifications ont été apportées, car il fallait répondre aux demandes formulées et au travail suivi par les techniciens sur les opérations suivantes :

- la rénovation des chaufferies pour 620 000 euros, principalement sur les écoles,
- l'aménagement des locaux de la Maison du Maroc pour 700 000 euros,
- la réhabilitation et l'équipement du restaurant municipal pour 190 000 euros, qui ouvrira très prochainement ses portes,
- la rénovation du centre de vacances de Villiers s/Loir pour 850 000 euros
- et la sécurisation des écoles et bâtiments communaux pour 50 000 euros.

La section d'investissement est ainsi équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 2 049 721 euros.

Il était important de procéder à certains réajustements pour répondre aux différents projets menés à Stains et plus particulièrement au niveau des équipements publics.

La parole est donnée à Monsieur Christopher DIBATHIA.

**Monsieur Christopher DIBATHIA** rappelle que son groupe n'a pas voté le budget en début d'année. Ils ne voteront pas cette modification, car il est question de réajustements. Or, il précise qu'ils sont davantage dans la gestion des imprévus que dans un réel réajustement. Depuis le début de la mandature, il considère qu'énormément d'argent a été dépensé, perdu dans une multitude de prestations externes. Selon lui, ce sujet n'est pas un réajustement, mais un réajustement d'urgence, car il s'agirait de gérer les imprévus et non pas de prévoir. Le principal problème est qu'ils ne gèrent pas, mais qu'ils réagissent.

**Monsieur le Maire** répond que cette décision modificative (DM) est tout le contraire : il ne s'agit pas de répondre dans l'urgence, mais de réajuster, comme beaucoup de collectivités le font. Le budget est réajusté en fonction de l'entrée des recettes et pour parfois répondre à des besoins auxquels il faut apporter des réponses. Cela ne se fait pas dans l'urgence. Il l'invite à lire de manière un peu plus approfondie l'ensemble des actions, des projets menés sur la ville, pas forcément que sur l'exercice 2025. Ces réponses permettent d'anticiper et de mettre en cohérence les projets que les Stanoises et les Stanois méritent amplement.

La parole est donnée à Monsieur Mathieu DEFREL.

**Monsieur Mathieu DEFREL** confirme qu'ils ne sont absolument pas dans la gestion de l'urgence, mais au contraire dans le fait de préparer l'avenir. À travers cette DM est en train

de se concrétiser un programme extrêmement clair, qui a été annoncé et sur lequel des priorités ont été affinées et discutées, largement débattues dans le cadre de ce conseil municipal et bien au-delà. En s'abstenant, en ne votant pas cette DM, il faut avoir conscience qu'il s'agit de ne pas voter la réhabilitation et l'anticipation de la rénovation des chaufferies des écoles. À chaque fois que la période hivernale arrive et que les familles sont accompagnées pour dire que les enfants ressentent un inconfort, en ne votant pas cette DM, ils ne préparent pas leur avenir, mais les condamnent à rester dans une situation non confortable, qui doit être anticipée pour pouvoir répondre à tous les enjeux de précarité énergétique des bâtiments communaux. Il affirme qu'il s'agit de leur responsabilité première. En ne votant pas cette DM, cela revient à dire aux habitants du quartier de l'Avenir Maroc que la Maison pour tous, qui est un projet partagé et discuté, demandé par ces derniers, n'ira pas au bout. Il ajoute qu'ils sont largement au-delà de la gestion de l'urgence, dans la cohésion sociale, dans l'animation de quartier, dans des projets qui sont débattus dans le cadre des conseils d'habitants. Certains, lors du porte à porte, ont signifié ce besoin de se retrouver. La Maison du quartier du Maroc, future Maison pour tous, répond largement à cela. Concernant la réhabilitation du restaurant municipal, cela reviendrait à dire aux 1 000 agents de la collectivité qu'ils ne méritent pas d'avoir un espace répondant à leurs besoins. Ceci est travaillé avec des acteurs de l'économie sociale et solidaire implantés sur le territoire, qui ont fait leurs preuves. **Monsieur Mathieu DEFREL** ajoute ne pas parler de Villiers-sur-Loir et du droit aux vacances, ainsi que de l'ensemble des besoins des enfants, des seniors et des associations, des femmes qui sont accompagnées au quotidien afin de pouvoir leur proposer un équipement de qualité. Rares sont encore les collectivités qui osent et qui prennent le courage d'investir dans leur centre de vacances et dans des biens ayant pour vocation de créer des souvenirs en commun.

Cette DM est loin d'être de la gestion d'urgence : il s'agit bien au contraire de préparer l'avenir. En votant contre ou en ne votant pas, cela revient à dire aux Stanois que cet avenir est bien plus sombre de celui proposé.

**Monsieur le Maire** le remercie. En l'absence d'autres questions, il est proposé de procéder au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés avec **32 voix pour** et **1 voix contre** (Christopher DIBATHIA)

**ARTICLE UNIQUE : ADOPTE** la décision modificative n°1 pour l'exercice 2025 présentant un total équilibré par section comme suit :

| SECTION DE FONCTIONNEMENT                         |                       |
|---------------------------------------------------|-----------------------|
| Recettes                                          |                       |
| Chapitre 73 - Impôts et taxes                     | - 198 461,00 €        |
| Chapitre 731 - Fiscalité locale                   | - 255 934,00 €        |
| Chapitre 74 - Dotations et participations         | + 164 454,00 €        |
| Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante | + 1415 000,00 €       |
| <b>Total des recettes de fonctionnement</b>       | <b>1 125 059,00 €</b> |
| Dépenses                                          |                       |
| Chapitre 011 - Charges à caractère général        | - 6 350,00 €          |
| Chapitre 012 - Charges de personnel et assimilées | 0,00 €                |

Ville de Stains

|                                                  |                       |
|--------------------------------------------------|-----------------------|
| Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante | + 1 151 409,00 €      |
| Chapitre 66 - Charges financières                | - 20 000,00 €         |
| <b>Total des dépenses de fonctionnement</b>      | <b>1 125 059,00 €</b> |

| SECTION D'INVESTISSEMENT                    |                       |
|---------------------------------------------|-----------------------|
| Recettes                                    |                       |
| Chapitre 10 - Dotations et fonds divers     | + 100 000,00 €        |
| Chapitre 13 - Subventions d'investissement  | + 1 765 432,00 €      |
| Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées | + 76 289,00 €         |
| Chapitre 041 - Opérations patrimoniales     | + 108 000,00 €        |
| <b>Total des recettes d'investissement</b>  | <b>2 049 721,00 €</b> |
| Dépenses                                    |                       |
| Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles | -515 000,00 €         |
| Chapitre 21 - Immobilisations corporelles   | + 1 756 721,00 €      |
| Chapitre 23 - Immobilisations en cours      | + 700 000,00 €        |

\*\* \*\*\* \*\*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole,  
la séance publique est levée à vingt-et-une heures et neuf minutes

Le secrétaire de séance  
Abdelfattah MESSOUSSI



Monsieur le Maire  
Azzédine TAÏBI

